



**SNUipp - FSU Somme**  
25 rue Riolan  
80 000 AMIENS  
03.22.80.80.78  
snu80@snuipp.fr  
<http://80.snuipp.fr>

A Amiens, le 30 septembre 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous tenons à attirer votre attention sur la note de service concernant l'organisation des élections des parents d'élèves du 14 octobre 2011 aux conseils des écoles. Vous demandez dorénavant d'organiser ce scrutin dans chaque école qu'elle soit en RPI ou non.

Cette nouvelle modalité, demandée de manière précipitée, pose un certain nombre de problèmes tant sur le fonctionnement des RPI que sur la faisabilité de l'opération.

L'organisation des écoles en RPI a été un choix avant tout d'organisation pédagogique. Le fonctionnement en découle naturellement. Jusqu'alors, les parents d'élèves, les élus, les délégués départementaux de l'Education Nationale et nos collègues se réunissaient dans le conseil du RPI. Pour chacune de ces composantes, il faut désormais qu'elles se réorganisent pour constituer les conseils de chaque école dans un laps de temps très réduit. Or, dans la plupart des RPI, les réunions avec les parents pour les informer sur l'organisation des élections ont déjà eu lieu. Les listes de parents sont parfois constituées voire imprimées, les listes électorales établies, les bureaux de vote composés. Cette situation n'est pas de nature à rendre lisible ce scrutin pour les parents.

D'autre part, cette nouvelle procédure va générer une surcharge de travail pour les directeurs d'école qui, en cette période de rentrée, en sont saturés. Comme vous ne l'ignorez pas, dans la plupart des RPI, aucun directeur ne dispose de décharge de service et pour certains ont vu disparaître leur aide administrative. De plus, les nouvelles modalités entraînent une réunion supplémentaire de conseil d'école pour tous les enseignants.

En conséquence, nous vous demandons de tenir compte de ce qui a été mis en place et d'accepter que partout où l'organisation est avancée, les élections s'y déroulent comme les années antérieures. La souplesse doit être la règle. Le SNUipp vient d'intervenir en ce sens auprès du ministère. Il s'agit bien de faciliter l'organisation de ces élections et de garantir la participation des parents au scrutin.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Maryse Lecat  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU Somme